

Note de synthèse

Compte Administratif 2022

Conseil Municipal du 11 Avril 2023

Vu pour être annexé à la
délibération n° 22/68, - 04/2023,
Le maire,
Bruno FILHEUX
La secrétaire de
séance,
Augustine VILLE



#EST@IRES
une ville en mouvement

Sommaire

I/ Introduction

II/ Situation de la collectivité

III/ Analyse du compte administratif – Balance Générale

IV/ Section de Fonctionnement

V/ Section d'investissement

I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du compte administratif est fixée au 30 juin 2023

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du compte administratif, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette du compte administratif 2022.

II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2022)

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 5 644 069 €
Recettes : 6 757 268 €

Excédent 2022 : 1 113 199 €
Excédent N-1 : 5 672 594 €
Virement à la section d'investissement : - 3 228 707 €

Excédent cumulé : 3 557 086 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 5 146 710 €
Recettes : 7 124 616 €

Excédent 2022 : + 1 977 906 €
Déficit N-1 : - 873 917 €

Excédent cumulé : 1 103 989 €

**EXCEDENT TOTAL
(fonctionnement/investissement) : 4 661 075 €**

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses : - 3 191 701 €
Recettes : + 2 945 300 €
Total RAR : - 246 401 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 4 414 674 €



III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1/ Compte administratif – balance générale 2022

En 2022, la masse budgétaire globale du compte administratif en recettes (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **13 881 884,24 €** et en dépenses à **10 790 778,95 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes : **6 757 268,04 €**
Dépenses : **5 644 068,64 €**

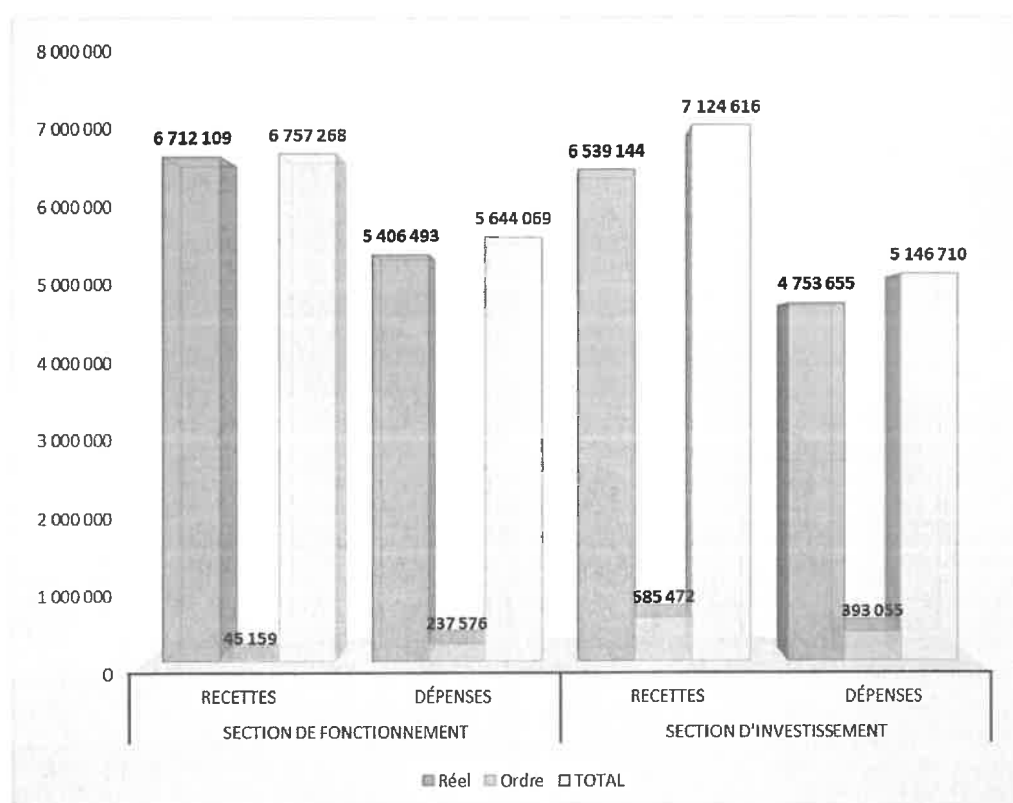
Section d'investissement :

Recettes : **7 124 616,20 €**
Dépenses : **5 146 710,31 €**

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...) ;

Composition compte administratif



IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Dépenses de Fonctionnement

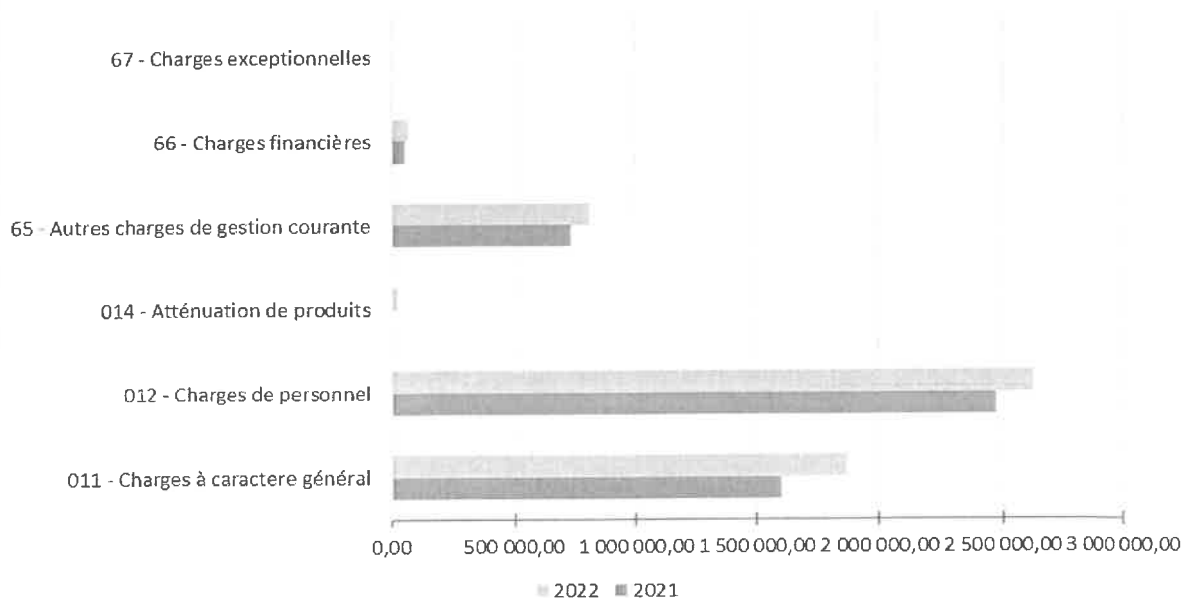
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : 5 644 068,64 € :

- ✓ 5 406 492,80 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 95,79 % des dépenses totales de la section de fonctionnement
- ✓ 237 575,84 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 4,21 % des dépenses totales de la section de fonctionnement

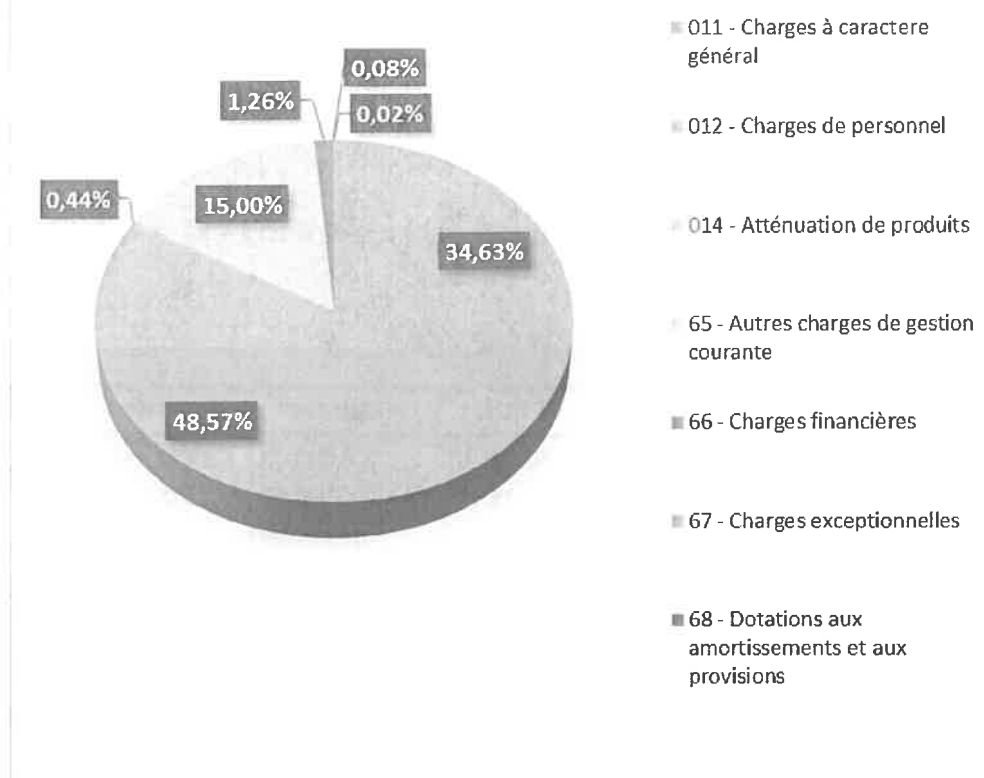
Elles se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	CA 2022 - CA 2021	Evolution En %
011 - Charges à caractère général	1 603 295,01	2 100 700,00	1 872 496,78	269 201,77	16,79%
012 - Charges de personnel	2 472 295,41	2 670 000,00	2 625 861,51	153 566,10	6,21%
014 - Atténuation de produits	2 567,00	54 000,00	23 563,51	20 996,51	
65 - Autres charges de gestion courante	732 183,42	866 183,83	811 182,25	78 998,83	10,79%
66 - Charges financières	54 135,84	69 000,00	67 878,21	13 742,37	25,38%
67 - Charges exceptionnelles	4 591,33	17 500,00	4 210,54	-380,79	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	1 500,00	1 300,00	1 300,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 497,79	239 500,00	237 575,84	-33 921,95	
022 - Dépenses imprévues	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement		1 093 266,63		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 140 565,80	7 511 650,46	5 644 068,64	503 502,84	

Dépenses réelles de fonctionnement 2021 et 2022



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 1 872 496,78 € en 2022 contre 1 603 295,01 € en 2021, soit une augmentation de 16,79 % entre 2021 et 2022.

L'augmentation des charges à caractère général est notamment liée :

- A la fin des tarifs réglementés EDF et à la flambée du coût du prix du gaz et de l'électricité ;
- Aux travaux effectués sur les bâtiments publics à la suite de la tempête de février ;
- Au retour à la normal des festivités communales (en 2021, certaines manifestations avaient été annulées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID) ;
- Aux travaux de réfection de voirie signalisation horizontale pour donner suite aux travaux menés par la CCFL ;
- A l'augmentation des tarifs liée à l'inflation ;

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 2 625 861,51 € en 2022 contre 2 472 295,41 € en 2021, soit une augmentation de 6,21 % entre 2021 et 2022.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par :

- La revalorisation des agents de la catégorie C suite à l'évolution du SMIC ;
- La revalorisation du SMIC (+ 0,9 % en janvier 2022, + 2,65 % en mai 2022, puis + 2,01 % en août 2022) ;
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) ;
- L'évolution du point d'indice + 3,50 % au 1^{er} août 2022 ;
- La réduction des contrats PEC.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 811 182,25 € en 2022 contre 732 183,42 € en 2021, soit une augmentation de 10,79 % entre 2021 et 2022.

Cette dernière est la conséquence de :

- La revalorisation de la subvention attribuée au CCAS ;
- L'augmentation de la contribution au SDIS (service incendie) ;
- La reprise des activités des associations de manière identique à l'avant COVID qui a engendré le retour à des montants de subventions similaires à l'année 2019. De plus, après la crise COVID, certaines associations ont rencontré des difficultés financières. Aussi, le conseil municipal a décidé d'octroyer des subventions exceptionnelles à ces associations.

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 67 878,21 € en 2022 contre 54 135,84 € en 2021, soit une augmentation de 25,38 % entre 2021 et 2022.

Cette variation fait suite à la contractualisation d'un emprunt de 2 000 000 € en 2022 qui a nécessité le paiement d'intérêts dès cette année 2022.

B/ Recettes de Fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : 6 757 268,04 € :

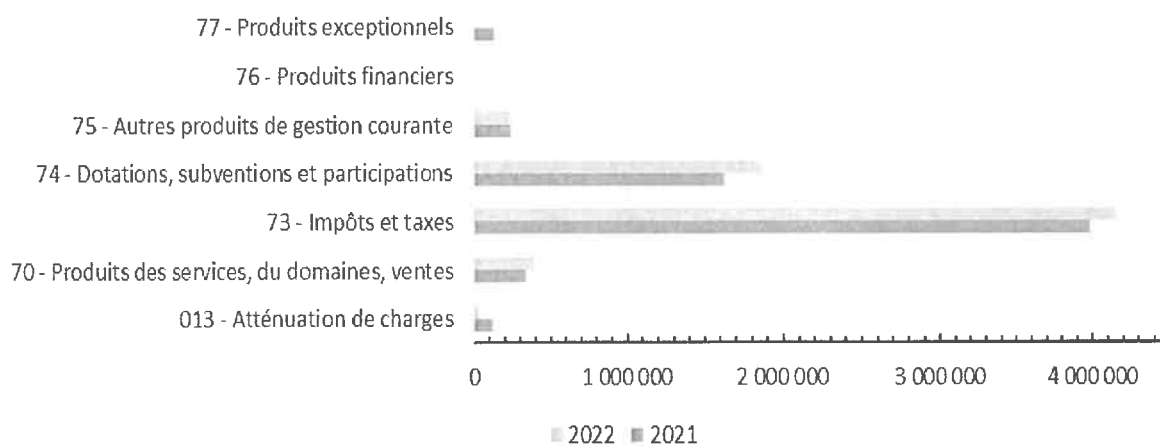
✓ 6 712 108,81 € en recettes réelles de fonctionnement soit 99,33 % des recettes totales de la section de fonctionnement

✓ 45 159,23 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,67 % des recettes totales de la section de fonctionnement

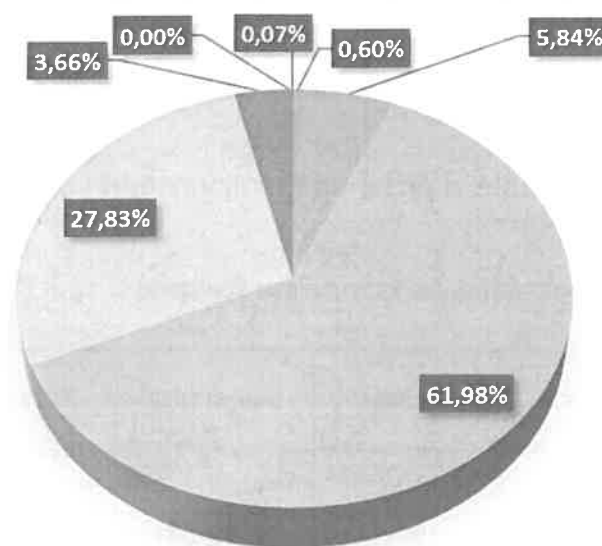
Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	CA 2022 - CA 2021	% évolution
013 - Atténuation de charges	121 758,84	32 300,00	40 473,81	-81 285,03	-66,76%
70 - Produits des services, du domaines, ventes	339 460,00	346 000,00	392 280,59	52 820,59	15,56%
73 - Impôts et taxes	3 988 193,22	4 001 180,36	4 160 455,29	172 262,07	4,32%
74 - Dotations, subventions et participations	1 629 355,91	1 691 517,00	1 868 288,91	238 933,00	14,66%
75 - Autres produits de gestion courante	241 294,37	240 500,00	245 796,94	4 502,57	1,87%
76 - Produits financiers	1,35	0,00	139,73	138,38	
77 - Produits exceptionnels	132 234,86	0,00	4 673,54	-127 561,32	-96,47%
042 - Opérations d'ordre entre sections	32 852,23	45 220,00	45 159,23	12 307,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		2 443 886,44			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 485 150,78	8 800 603,80	6 757 268,04	272 117,26	

Recettes réelles de fonctionnement 2021 et 2022



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services, du domaines, ventes
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels

Chapitre 014 : Les atténuations de charge s'établissent à 40 473,81 € en 2022 contre 121 758,84 € en 2021, soit une diminution de 66,76 % entre 2021 et 2022.

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations de charges de personnel liés aux arrêts maladie ou accidents de service.

À la suite d'un changement d'imputation comptable, les remboursements de l'Etat des contrats PEC qui étaient comptabilisés sur ce chapitre en 2021 sont imputés au chapitre 74 en 2022.

Chapitre 70 : Les produits des services, domaines et ventes s'établissent à 392 280,59 € en 2022 contre 339 460 € en 2021, soit une augmentation de 15,56 % entre 2021 et 2022.

L'augmentation des produits de service se traduit :

- Retour à la normale du fonctionnement des services de garderie, restauration scolaire, ACM et multi-accueil. Une diminution des recettes liée à la crise COVID avait été constaté en 2020 et 2021 ;
- Révision annuelle des tarifs pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire.

Chapitre 73 : Les produits des impôts et taxes s'établissent à 4 160 455,22 € en 2022 contre 3 988 193,22 € en 2021, soit une augmentation de 4,32 % entre 2021 et 2022.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la part la plus importante est celle de la fiscalité locale.

La hausse des recettes en 2022 de la fiscalité locale est due à la revalorisation des bases de la valeur locative de 3,50 %.

Les taux d'imposition de la fiscalité directe locale demeurent inchangés depuis 2008.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 1 868 288,91 € en 2022 contre 1 629 355,91 € en 2021, soit une augmentation de 14,66 % entre 2021 et 2022.

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat et les subventions perçues par nos partenaires institutionnels notamment par la CAF.

Les remboursements de contrat PEC précédemment imputés au chapitre 013 sont dorénavant comptabilisés au chapitre 74.

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de 1 052 471 € représentent 15,57 % des recettes réelles de fonctionnement soit un maintien par rapport à 2021 (1 050 595 €)

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 245 796,94 € en 2022 contre 241 297,37 € en 2021, soit une augmentation de 1,87 % entre 2021 et 2022.

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues des locations et plus particulièrement des loyers de la gendarmerie (206 024 €) et le loyer de la Poste (23 634,16 €)

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels s'établissent à 4 673,54 € en 2022 contre 132 234,86 € en 2021, soit une diminution de 96,47 % entre 2021 et 2022.

Ce chapitre comprend essentiellement l'enregistrement des cessions des immobilisations. En 2022, aucune cession n'a été effectuée.

V/SECTION D'INVESTISSEMENT

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses d'investissement

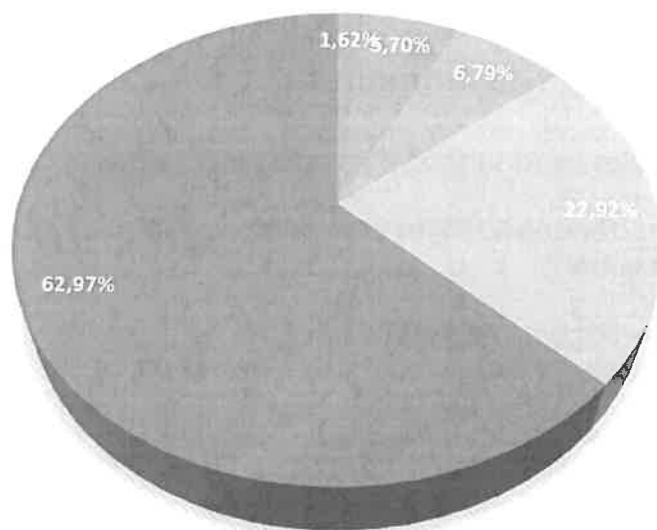
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à : 5 146 710,31 € :

- ✓ 4 482 718,94 € en dépenses réelles d'investissement soit 87,10 % des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ 270 936,26 € en remboursement de capital des emprunts soit 5,26 % des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ 393 054,78 € en dépenses d'ordre d'investissement soit 7,64 % des dépenses totales de la section d'investissement †

Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2022	CA 2022	RAR 2022
10 - Dotations et fonds divers et réserves	86 991,49	76 991,49	0,00
16 - Emprunts et dettes	271 000,00	270 936,26	0,00
20 - Immobilisations Incorporelles	845 000,00	322 665,28	128 202,03
21 - Immobilisations corporelles	3 068 000,00	1 089 546,61	328 914,92
23 - Immobilisations en cours	5 730 000,00	2 992 765,56	2 734 584,44
27 - Autres créances immobilisées	80 000,00	750,00	750,00
001 - Solde d'exécution reporté	873 917,43		
<i>4581 - Opérations sous mandats</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>45 220,00</i>	<i>45 159,23</i>	<i>0,00</i>
<i>041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement</i>	<i>386 250,00</i>	<i>347 895,88</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 386 378,92 €	5 146 710,31 €	3 191 701,39 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement



- 10 - Dotations et fonds divers et réserves
- 16 - Emprunts et dettes
- 20 - Immobilisations Incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours

Au chapitre 10 sont comptabilisé 76 991,49 € correspondant à l'apurement du compte (passage à la nomenclature comptable M57).

LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 :

	MONTANT TTC
Frais réalisation documents urbanisme (PLU)	13 729,39 €
Travaux aménagement parking cimetière + MO	163 184,73 €
Rénovation école Prévert (MO+ travaux)	190 225,40 €
Eglise (travaux tranche 2 + MO)	1 078 727,65 €
Construction salle omnisports (travaux + MO)	2 047 805,96 €
MO valorisation du centre-ville	124 380,00 €
Acquisition propriété Coupeuz	370 000,00 €
Acquisition terrain pour extension cimetière + reprise concessions	46 954,54 €
Travaux d'amélioration et pérennisation des bâtiments publics	28 222,10 €
Réalisation de chemins - Jardin Ochtrup	16 734,00 €
Travaux installations de voirie	14 787,06 €
Installations de réseaux (dont éclairage public)	28 821,68 €
Achats de matériel et outillage techniques	16 836,13 €
Achats d'équipements divers (salle Henri-Durez, salle des Tulipes, base de loisirs)	76 441,27 €
Achats de 2 rosaliaes	29 280,00 €
Achats de matériel informatique et logiciels	44 572,05 €
Installation vidéoprotection	86 244,00 €

B/ Recettes d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à : 7 124 616,20 € :

- ✓ 6 539 144,48 € en recettes réelles d'investissement soit 91,78 % des recettes totales de la section d'investissement
- ✓ 585 471,72 € en recettes d'ordre d'investissement soit 8,22 % des recettes totales de la section d'investissement

Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2022	CA 2022	RAR 2022
10 - Dotations et fonds divers et réserves	3 568 707,63	3 491 850,01	0,00
13 - Subventions d'investissement	4 041 654,66	990 294,47	2 945 300,10
16 - Emprunts et dettes	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 - Autres Immobilisations financières	57 000,00	57 000,00	0,00
4582 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution reporté			
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 093 266,63		
024 - Produit des cessions des immobilisations	0,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 500,00	237 575,84	
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	386 250,00	347 895,88	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 386 378,92 €	7 124 616,20 €	2 945 300,10 €

